

## **INRP - Centre Alain Savary**

### **Description d'un dispositif relais extraite de la banque de données DIF-ACT**

#### **Intitulé de l'action**

Classe-tremplin 97-98

#### **Date de début de l'action**

Décembre 1997

#### **Date de mise à jour de la description**

Mai 1998

#### **Description brève**

Classe destinée à accueillir pendant 7 semaines des élèves de collège en situation de rupture de scolarité et/ou qui risquent le conseil de discipline, en vue de les réintégrer dans le collège.

#### **Public**

Elèves de collège

#### **Académie**

Académie d'Orléans-Tours

#### **Localisation**

Collège Victor Hugo

83, rue Louise Michel

18027 Bourges cedex.

#### **Téléphone**

02 48 24 27 06.

#### **Personne(s)-ressource**

Gilles Moutet, principal du collège.

#### **Origine de l'action**

En accord avec la circulaire interministérielle du 14 mai 1996, le département du Cher a décidé de se doter, dès l'année 1996-1997, d'une structure expérimentale, baptisée « classe tremplin ».

Septembre 1996 : 3 collèges de la zone franche de Bourges sont associés dans cette expérience (les collèges Victor Hugo, Jules Vernes et le Grand Meaulnes).

Novembre 1996 : signature de la convention par les 3 chefs d'établissement après accord de leur conseil d'administration.

#### **Repères préalables**

Au cours de l'année scolaire 1996 - 1997, la classe tremplin a fonctionné sur deux modules de 6 semaines et a accueilli au total, 7 élèves. A leur retour dans leurs établissements d'origine, l'expérience est jugée encourageante pour 2 des 7 élèves dont le comportement a évolué de façon très positive. Dans la majorité des cas, les liaisons établissements-famille se sont améliorées.

Le projet avait été un peu "bousculé" par le temps et sa préparation, les conditions mêmes de son déroulement (structure, règlement intérieur, équipe) étaient à améliorer. Un nouveau type de classe-tremplin a été préparé dans l'optique d'améliorer son fonctionnement. Elle a été ainsi mutualisée en 10 établissements volontaires. La commune de Saint Doulchard prête une salle plus spacieuse et dans un quartier réellement « hors ZEP ».

## **Objectifs**

### *Objectif pédagogique*

Réinsérer dans leur cadre scolaire avec un projet pédagogique personnel des élèves en rupture avec le système éducatif.

### *Objectifs opérationnels*

- redonner le sens des valeurs de la citoyenneté à des jeunes qui ont perdu leurs « marques », le respect envers autrui mais aussi envers eux-mêmes,
- limiter la violence dans les classes en canalisant certains élèves,
- permettre à certains élèves d'élaborer leur projet personnel (orientation, profession),
- sortir ces jeunes de leur milieu social et familial pour surmonter leurs problèmes personnels.

## **Description**

Le chef d'établissement recevra l'élève et sa famille pour leur communiquer les objectifs de cette proposition. L'élève restera inscrit dans son établissement d'origine. Il conviendra donc de préparer et d'accompagner son retour.

L'admission des élèves présentés sera prononcée par l'Inspecteur d'académie sur proposition d'une commission départementale de suivi.

Outre l'étude des dossiers pour proposition d'admission, cette commission assurera le suivi et l'évaluation du dispositif.

En juin 1997, l'équipe pédagogique et d'encadrement est constituée ainsi : un instituteur, un professeur d'art plastique, des intervenants des collèges, une assistante sociale, une conseillère d'orientation.

Pour constituer le groupe élèves, les établissements scolaires du département sont incités à mettre en œuvre une politique explicite de repérage et d'analyse des élèves rencontrant des difficultés. Pour cela, il apparaît nécessaire de constituer dans chaque établissement une équipe-relais, multi-catégorielle qui a à élaborer un diagnostic et des solutions de remédiation. L'équipe-relais est composée ainsi : le chef d'établissement, l'assistante sociale, le médecin scolaire, le conseiller d'orientation-psychologue, le conseiller principal d'éducation, un professeur. Dans le cas des élèves pour lesquels l'analyse et la synthèse aboutissent à la recommandation d'un passage dans la classe tremplin, l'équipe-relais a la charge de constituer un dossier qui doit comporter quatre volets : scolaire, social, médical, psychologique.

### *Fonctionnement de la classe*

Le module ne peut pas avoir une durée supérieure à 7 semaines non renouvelables pour chaque élève. Les élèves doivent être présents dès 8 heures dans l'appartement mis à leur disposition. Ils ont des cours pour maintenir leur programme scolaire et des activités diverses pour le reste du temps. Ces activités ont pour but de les responsabiliser, de les ouvrir sur le monde social et culturel. Il s'agit de favoriser les relations entre tous les membres de la communauté et avec l'extérieur. Un règlement intérieur doit être respecté et en cas de problème, le chef d'établissement concerné est prévenu ainsi que le responsable légal de l'élève. La journée s'achève à 18 heures.

Les élèves ont la charge de l'entretien du lieu et de la mise au point de leurs repas.

A la fin de ce module, l'élève réintègre sa classe d'origine après concertation de la commission de suivi.

## **Partenariat**

- Education nationale : 7 collèges et 3 lycées professionnels du département du Cher et l'Inspection académique,
- Affaires sociales : médecin et infirmière du département,
- Mairie de Saint Doulchard.

### **Moyens et financements**

Chaque établissement scolaire donne 7 000 Francs.

Le collège Victor Hugo reste l'établissement d'appui en ce qui concerne la gestion financière.

### **Effets constatés**

Les professeurs concernés, c'est à dire ceux qui ont décidés de l'envoi d'un de leurs élèves dans cette classe et qui l'ont retrouvé ensuite, sont hésitants à se prononcer. En général, ils trouvent que l'intérêt se fait pour la classe qui évite la présence d'un élève trop difficile, mais le problème n'est que repoussé. Lorsque l'élève revient, il n'accepte toujours pas de suivre les cours ni la discipline du collège. Mais, ainsi que le souligne le principal du collège, « on ne peut pas en faire des « anges » en 7 semaines ». Ce n'est pas le but de cette action. Mais avant de régler les problèmes d'avenir de ces jeunes, il faudrait des structures d'accueil plus proches de ce type d'élèves et très étudiées. La solution n'est pas encore trouvée.

### **Observations**

La salle étant plus spacieuse qu'auparavant, la vie interne y fut plus facile. De plus, sa situation éloignée du quartier Z.E.P. en fait un réel lieu « hors les murs », loin des problèmes et des situations pénibles que rencontrent ces élèves. Peu d'élèves sont « choisis » et pour l'un d'entre eux il a fallu de nombreuses rencontres pour établir sa ligne de conduite dans cette classe et pour qu'il en voit l'intérêt.

La réintégration dans la classe d'origine n'est pas toujours facile, et pour l'élève, et pour les autres élèves de sa classe. Cette classe reste, pour ce type d'élèves, un univers scolaire qu'il rejette. Le résultat ne peut être étudié qu'à long terme, peut-être à la rentrée suivante.

### **Transférabilité**

La transférabilité est possible en respectant surtout l'analyse des « cas » proposés et en gardant le principe fondamental de la réintégration de l'élève dans le cursus scolaire. IL est également nécessaire de disposer d'une équipe d'encadrement volontaire soudée et très préparée à ce type de classe.

### **Documents disponibles**

Au collège Victor Hugo de Bourges